



Le Ministre

Le Secrétaire d'État

Paris, le 10 juillet 2019

N° 10.07.19 002609 CM

Madame la Députée,

Vous examinerez, en séance publique le 17 juillet prochain, le projet de loi autorisant la ratification de deux accords entre l'Union européenne et le Canada : un accord de partenariat stratégique, et l'accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (AECG), plus connu sous le nom de CETA.

Ce projet de loi porte sur le premier accord commercial d'envergure soumis au Parlement depuis le début de cette législature. **Il constitue donc un rendez-vous majeur pour le Gouvernement et pour la Majorité, qui ont engagé depuis 2017 un profond renouvellement de la politique commerciale européenne**, au premier chef par une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de développement durable.

Nous nous réjouissons de l'adoption du projet de loi par la Commission des affaires étrangères, saisie au fond, et par la Commission des affaires économiques, saisie pour avis. Nous tenions à rappeler les enjeux de ce texte au regard de son importance.

Comme vous le savez, le Gouvernement, à la demande de la représentation nationale, a mandaté **un organisme de recherche indépendant pour mener une étude d'impact rigoureuse, ce qui est sans précédent** s'agissant de ce type de texte, afin que vous puissiez vous prononcer à la lumière des conséquences projetées de l'application de l'AECG.

Cette étude porte tout d'abord sur l'impact économique de l'accord. Sur ce point, **le bilan de son entrée en vigueur provisoire est positif : notre balance commerciale avec le Canada a progressé de 400 M€ en 2018**. Nos exportateurs, notamment agricoles et agroalimentaires, en ont profité dans de nombreux secteurs : les vins, les parfums, l'automobile, la chimie, les produits laitiers. L'AECG se traduit également par un accès nettement facilité pour les entreprises européennes aux marchés publics canadiens. A plus long terme, l'étude du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) anticipe des bénéfices tangibles pour notre économie et nos emplois.

.../...

Madame Émilie Chalas
Députée de l'Isère
Assemblée nationale

Pour compléter cette évaluation macroéconomique, le Gouvernement a également attaché une importance particulière aux conséquences de l'accord pour les filières agricoles sensibles (bœuf, porc, volaille, sucre et éthanol).

De ce point de vue, les flux entre l'UE et le Canada sont demeurés très faibles sur les produits sensibles identifiés : ainsi, s'agissant de la viande bovine, seules 12 tonnes équivalent carcasse ont été importées en 2018 sous contingent CETA pour un marché français de 1,5 millions de tonnes. Cela est dû au fait que la filière canadienne n'est pas équipée pour répondre à nos normes. Seules 36 fermes peuvent le faire sur les 7 500 existantes au Canada. **L'AECG n'a donc à ce stade pas eu d'impact sur ces filières.**

Nous voulons rappeler que l'accord ouvre également de nombreuses opportunités pour nos agriculteurs et producteurs, dont certaines filières ont déjà su se saisir, et offre une protection supplémentaire à 42 indications géographiques françaises. Avec la reconnaissance des IGP, c'est notre modèle de production européen qui est reconnu : celui de producteurs enracinés dans un terroir et attachés à la qualité.

Au plan sanitaire et phytosanitaire, les règles européennes ont été pleinement respectées : **52 lots de viande bovine d'origine canadienne ont été contrôlés, et aucune irrégularité n'a été constatée.** Par ailleurs, un nouvel audit sanitaire sera conduit par la Commission européenne au Canada d'ici la fin de l'année 2019.

Concernant les conséquences de l'AECG pour l'environnement, l'étude du CEPII anticipe un impact très limité sur les émissions de dioxyde de carbone : moins de 0,01% d'émissions supplémentaires d'ici 2035. Surtout, l'AECG sert déjà de support à un renforcement de notre coopération avec le Canada en matière de lutte contre le changement climatique. Nous en voulons pour preuve **le partenariat bilatéral que nos ministres de l'environnement ont signé en avril 2018 pour promouvoir et assurer la mise en œuvre rapide de l'Accord de Paris.** Ce partenariat porte déjà ses fruits, par exemple en matière de finance verte et de tarification du carbone, ainsi que dans plusieurs enceintes internationales comme l'Organisation Maritime Internationale et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Face aux inquiétudes sur le mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat prévu par l'accord, nous souhaitons rappeler que la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé le 30 avril son entière conformité avec le droit européen. La Cour de justice a ainsi souligné que l'AECG ne menace pas le droit des États à réguler, notamment en matière de climat et d'environnement. Le mécanisme d'interprétation conjointe de l'AECG permettra à l'UE et au Canada d'adopter d'un commun accord des notes d'interprétation contraignantes pour le tribunal d'investissement, afin d'empêcher les investisseurs étrangers de contester abusivement des mesures – notamment environnementales – prises par les États. **Le gouvernement canadien a donné son accord à la forme de veto climatique proposée par la France et endossée par la Commission européenne.**

.../...

Sur le plan de la méthode, cet accord a fait l'objet d'un travail sans précédent tant au sein du Gouvernement qu'avec les députés de la Majorité, dans le cadre du « plan d'action CETA », pour en assurer une mise en œuvre exemplaire sur le plan sanitaire et environnemental, pour renforcer notre coopération avec le Canada en matière de lutte contre le changement climatique, et pour rehausser la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans la politique commerciale européenne. Ce travail a été conduit **dans un dialogue permanent avec la représentation nationale et plus largement avec la société civile** au cours des réunions régulières du Comité de suivi de la politique commerciale.

Enfin, nous tenions à vous rappeler que **le Canada est un partenaire privilégié pour la France et pour l'Union européenne**. Dans un contexte de tensions commerciales croissantes et de crise du multilatéralisme, démontrer notre capacité à encadrer le commerce international par des règles contribuant à renforcer nos exigences climatiques, environnementales et sociales est un atout pour la France et pour l'Union européenne sur la scène internationale.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et comptons sur votre soutien afin de poursuivre une politique commerciale européenne renouvelée et ambitieuse pour notre économie, pour nos territoires et pour le climat.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de nos respectueux hommages.

JY Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN



Jean-Baptiste LEMOYNE